

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice: 18 Présents: 11 Votants: 13

OBJET:

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION CROC LOISIRS L'an Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 14 novembre Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire Date de convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2024

PRÉSENTS: M EVIN P., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A, M BAUDRY M., M CARETTE C., M DUGUÉ V., Mme JOLIVET C., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.,

EXCUSÉS: M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M CAILLER R., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme LAMBERT B.,

POUVOIRS:

Mme FONTENEAU C a donné pouvoir à Mme BARON A. M CAILLER R a donné pouvoir à M EVIN P

SECRETAIRE: M GAULTIER J-L

L'association Croc Loisirs en charge du périscolaire et du centre de loisirs rencontre des difficultés financières.

La commission propose de verser une subvention exceptionnelle de 6 000 € pour l'aider financièrement par rapport au recrutement d'animateurs supplémentaires dû à la mise en place de plusieurs sites pendant la construction du nouveau bâtiment.

Après délibération, Le conseil Municipal a l'unanimité a :

- **DECIDÉ** d'allouer une subvention exceptionnelle de 6000 €.

ACCUSE DE RECEPTION PREFECTURE VIA FAST

Le

18 NOV. 2024

Certifié exécutoire par le Maire Publié ou notifié le : 1 9 NOV. 2024

Pour extrait conforme au Registre Fait aux jour, mois et an ci-dessus

> Le Maire, Pascal EVIN